

Image not found or type unknown



Expertise des biens sur refus d'un héritier

Par **Gorre**, le **18/12/2009** à **12:38**

Bonjour,rrrnDeux héritiers ont refusés l'expertise des biens faite par le notaire de famille, peuvent-ils refuser une nouvelle expertise effectuée par un expert immobilier agréé auprès des tribunaux .rrrnLe nouveau prix déterminé sera t'il obligatoirement le prix de vente des biens si je m'en porte acquereur.rnrnMerci pour votre aide, cdt.